

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

- 5 mai 2008** Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 5 mai 2008 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.
- Sont présents : Mme Margot Perreault, conseillère  
M. Francis Plourde, conseiller  
M. Bruno Castonguay, conseiller  
M. Lucien Gendron, conseiller  
M. Louis-Marie Bastille, conseiller  
M. Alain Boucher, conseiller
- Est absent : M. Michel LeBel, maire
- Les membres présents forment le quorum.
- La directrice générale et secrétaire-trésorière, Claudie Malouin, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Suzanne Pelletier, assistent à la session.
- La prière est faite par le maire suppléant, Louis-Marie Bastille.
- 2008-05-0087** **1. OUVERTURE DE LA SESSION**  
La session est ouverte à 20 h 15, Louis-Marie Bastille , maire suppléant de Saint-Modeste, souhaite à tous la bienvenue.
- Il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Francis Plourde, d'accepter l'ouverture de la session.
- Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**
- 2008-05-0088** **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
Il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Lucien Gendron, d'adopter l'ordre du jour ;
- ◆ En laissant le point, Affaires nouvelles, ouvert.
- Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**
- 2008-05-0089** **Ajournement de la session**  
Il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Bruno Castonguay, d'ajourner la session à 20 h 17, afin de procéder au tirage au sort pour la location de l'OTJ durant la période des Fêtes.
- Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**
- 2008-05-0090** **Réouverture de la session**  
Il est proposé par Bruno Castonguay, appuyé par Margot Perreault, la réouverture de la session à 20 h 19.
- Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**
- 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 2008-05-0091** **3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 7 avril 2008**  
Il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Francis Plourde, d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire tenue le 7 avril 2008.
- Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **4. FINANCES**

2008-05-0092

##### **4.1 Acceptation des comptes à payer**

Il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Margot Perreault;

- ◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois d'avril 2008 au montant de 15 503.36 \$;
- ◆ D'y ajouter la facture numéro 05, de Sylvain Castonguay, au montant de 119.48 \$ pour l'entretien ménager de l'OTJ du mois d'avril, pour un total des dépenses de 15 622.84 \$;

La liste est annexée au présent procès-verbal sous le numéro **08-05-05**.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

##### **Dépôt des rapports des délégations de pouvoir**

Claudie Malouin, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le résumé des décisions prises durant le mois d'avril 2008, en vertu des règlements numéros 280 et 284:

|  |              |
|--|--------------|
| Directrice générale et secrétaire-trésorière ..... | 3 548.68 \$  |
| Coordonnateur des services techniques .....        | 10 543.41 \$ |
| Contremaître de voirie .....                       | 1 370.38 \$  |

##### **4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles**

Claudie Malouin, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois d'avril 2008 au montant de 47 469.70 \$

La liste est annexée au présent procès-verbal sous le numéro **08-05-05.1**

2008-05-0093

##### **4.3 Transfert du solde disponible du règlement d'emprunt réseau village**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Modeste a entièrement réalisé l'objet du règlement d'emprunt numéro 256 à un coût moindre que celui prévu initialement;

**ATTENDU** que sur le solde disponible initial de 27 175 \$ du montant de l'emprunt qui a été versé au compte courant de la Municipalité, il reste un résiduaire de 21 123 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Bruno Castonguay;

- ✓ d'affecter à nouveau une partie du solde disponible soit 6 052 \$ au paiement du remboursement annuel de l'emprunt numéro 256.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

##### **4.4 État des revenus et des dépenses au 30 avril 2008**

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Claudie Malouin, dépose l'état des revenus et des dépenses au 30 avril 2008.

L'état des revenus et des dépenses de la Municipalité, au 30 avril 2008, est annexé au procès-verbal sous le numéro **08-05-05.2**

#### **5. CORRESPONDANCE**

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire suppléant, Louis-Marie Bastille.

Le résumé de la correspondance est annexé au présent procès-verbal sous le numéro **08-05-05.3**

## **6. SUIVI ET RAPPORT**

### **6.1 Rapport des employés**

2008-05-0094

#### **Demande d'une résolution du conseil d'administration de « Les Habitations des Cônes » appuyant le projet d'un centre multiservice et intergénérationnel**

**ATTENDU** que, par la résolution numéro 2008-04-0070, le conseil municipal a constitué « *LE COMITÉ D'ANALYSE DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT* »;

**ATTENDU** que les élus municipaux désirent édicter certaines règles d'admissibilité des projets avant de les transmettre, pour étude et analyse, au comité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Bruno Castonguay, que tout projet déposé au conseil municipal, pour être présenté au *Comité d'analyse des projets de développement*, devra obligatoirement être accompagné d'une résolution du conseil d'administration de l'organisme promoteur accordant son appui au projet.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **Création d'une réserve financière pour la vidange des boues de l'étang aéré**

Dans le cadre d'une gestion saine et équitable des finances publiques, les élus municipaux créeront une réserve financière aux fins de financer la vidange des boues de l'étang aéré.

#### **Exonération des droits de mutations pour Mme Lisa Lévesque**

Lors de la période de question de la session ordinaire du 7 avril dernier, un contribuable laissait entendre que la Municipalité de Saint-Modeste avait injustement chargé des droits de mutation impliquant un transfert de propriété entre conjoints et ce, malgré l'exonération liée à l'article 20 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*.

Après vérification du dossier concerné, aucun droit de mutation n'a été chargé sur cette transaction et ce, conformément à l'article 20 de ladite Loi.

2008-05-0095

#### **Demande d'utilisation de l'OTJ gratuitement pour le service incendie**

Une demande est déposée par les pompiers volontaires de la caserne de Saint-Modeste, afin qu'ils puissent utiliser l'OTJ gratuitement, le 24 mai prochain, afin d'amasser des fonds pour l'achat de nouveaux manteaux à l'effigie de la Régie Kamloop.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Bruno Castonguay, de permettre aux pompiers volontaires d'utiliser gratuitement l'OTJ le 24 mai prochain, pour les fins demandées.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2008-05-0096

#### **Retour progressif de Michel Jalbert**

**ATTENDU** que le contremaître de voirie, Michel Jalbert, effectue un retour progressif au travail, à raison de deux jours par semaine durant deux semaines, soit :

- la semaine finissant le 3 mai 2008;
- la semaine finissant le 10 mai 2008;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Bruno Castonguay, de prolonger la période d'emploi de Normand Montmagny jusqu'au 9 mai prochain.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

**Travaux ponceau intersection rues Principale et Audet**

Des démarches sont actuellement en cours afin de procéder à la réfection du ponceau sectionné, ceci dans le but de ne pas endommager la structure de la voie publique.

**Problématique d'eau stagnante, secteur de la route de la Station**

Plusieurs solutions potentielles sont analysées afin de régulariser la situation avant l'été 2008.

**6.2 Rapport des conseillers**

Différents sujets sont abordés.

**7. PROJET DE RÉSOLUTIONS**

**2008-05-0097**

**7.1 Remboursement du fonds de roulement**

**ATTENDU** que la municipalité a réalisé pour l'année financière 2007, un surplus de 72 397 \$, constitué majoritairement de revenus supplémentaires perçus et non prévus ainsi que de la somme de 20 000 \$ transférée à la session de décembre 2007;

**ATTENDU** que, par la résolution numéro 2006-11-0312, les élus municipaux avaient emprunté, au fonds de roulement, une somme de 30 226 \$ remboursable sur cinq ans afin d'acquérir un souffleur à neige;

**ATTENDU** qu'un premier remboursement a été effectué en novembre 2007 au montant de 6 046 \$;

**ATTENDU** qu'il reste, au 30 avril 2008, un solde résiduaire à rembourser de 24 180 \$;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 1094, du Code municipal une municipalité peut rembourser, par résolution, un emprunt fait à son fonds de roulement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Bruno Castonguay, appuyé par Margot Perreault, d'affecter, au fonds de roulement, une somme de 24 180 \$, provenant du surplus accumulé non-affecté, pour rembourser le solde résiduaire de l'emprunt cotisé à ce fonds, pour l'acquisition d'un souffleur à neige.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

**2008-05-0098**

**7.2 Renouvellement de membership, Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent**

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent demande, à la Municipalité de Saint-Modeste, de réitérer son désir de poursuivre son adhésion à leur organisme à but non lucratif et d'en nommer le représentant.

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal désirent poursuivre leur adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent;

**ATTENDU** que le conseiller Alain Boucher désire poursuivre son mandat de représentant auprès de cet organisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Bruno Castonguay, de poursuivre son adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et de nommer le conseiller, Alain Boucher, représentant de la municipalité auprès de cet organisme.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2008-05-0099

**7.3 Coupe de bordure de rue au 341, rue Principale**

Les propriétaires du 341, rue Principale, réitèrent leur demande auprès des membres du conseil municipal, pour que ceux-ci annulent la décision numéro 2007-11-0249, de couper la bordure de rue longeant leur terrain.

**ATTENDU** que les propriétaires du 341, rue Principale, désirent réaliser un aménagement paysager pour délimiter leur terrain avec celui de leur voisin;

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal ont réévalué le dossier suite à une discussion avec les propriétaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Bruno Castonguay, d'annuler la résolution numéro 2007-11-0249 et de ne pas couper la bordure de rue longeant le terrain du 341, rue Principale.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2008-05-0100

**7.4 Renouvellement de l'entente de supplément au loyer intervenue avec « Les Habitations des Cônes »**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Modeste a signé, le 6 août 2002, une entente avec la *Société d'habitation du Québec* et *Les Habitations des Cônes* dans le cadre du programme AccèsLogis - supplément au loyer;

**ATTENDU** que la municipalité a réitéré, par la résolution 2007-02-0028, de prolonger cette entente jusqu'au 31 mars 2008;

**ATTENDU** que cette entente est maintenant échuë;

**ATTENDU** que *Les Habitations des Cônes* demande à la Municipalité de Saint-Modeste de renouveler cette entente pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2013;

**ATTENDU** que la participation financière de la Municipalité s'élève annuellement à environ 900 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Bruno Castonguay, appuyé par Francis Plourde, de renouveler l'entente tripartite liant la *Société d'habitation du Québec*, *Les Habitations des Cônes* et la municipalité, dans le cadre du programme AccèsLogis - supplément au loyer, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2013 et d'autoriser le maire suppléant, Louis-Marie Bastille et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Claudie Malouin, à signer la nouvelle entente.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

**7.5 Demande d'acquisition de poutrelles d'acier appartenant à la Municipalité**

Un contribuable de la municipalité désire acquérir les deux poutrelles d'acier entreposées à l'arrière du garage municipal et étant connu comme anciens piliers du pont de la route de la Station.

Les élus ne désirent pas, pour le moment, vendre ces poutrelles.

2008-05-0101

**7.6 Autorisation changement de prise électrique au puits du village**

**ATTENDU** que la génératrice, mise en disponibilité par la Pépinière pour la municipalité de Saint-Modeste, est compatible avec la prise du puits du réseau Audet et non compatible avec le puits du réseau village;

**ATTENDU** que, durant une panne électrique, ladite génératrice approvisionnera en électricité, en alternance, les deux puits;

**ATTENDU** que la prise du puits du réseau village est non compatible avec ladite génératrice et de plus, non conforme aux normes actuellement en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Bruno Castonguay, appuyé par Lucien Gendron, d'autoriser l'installation d'une nouvelle prise de courant pour la génératrice au puits du village.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2008-05-0102

**7.7 Entente de partenariat avec la Caisse Populaire de Viger – Construction domiciliaire**

Lors de différentes rencontres, la Caisse Populaire de Viger a émis le désir de s'associer à la municipalité de Saint-Modeste, afin de promouvoir le développement domiciliaire et la venue de nouvelles familles sur le territoire. Toutefois, la Caisse Populaire de Viger exige que cette entente de partenariat soit exclusivement réservée à la Caisse Populaire de Viger.

**ATTENDU** que cette forme de partenariat viendrait, entre autres, bonifier le programme de revitalisation offert par la municipalité;

**ATTENDU** que ce partenariat devrait générer d'importantes retombées économiques pour tous les contribuables de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Bruno Castonguay, appuyé par Francis Plourde, d'accepter l'offre de partenariat de la Caisse Populaire de Viger et d'autoriser le maire suppléant, Louis-Marie Bastille et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Claudie Malouin, à signer l'entente de partenariat.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2008-05-0103

**7.8 Participation financière avec la Caisse Populaire de Viger pour l'achat de panneaux promotionnels**

**ATTENDU** la résolution précédente;

**ATTENDU** qu'afin de promouvoir ce nouveau partenariat, il serait opportun d'implanter des panneaux promotionnels aux entrées du village ainsi qu'à la Caisse Populaire de Saint-Modeste;

**ATTENDU** que la participation financière de la municipalité s'élèverait à environ 750 \$ plus le temps des employés pour l'installation des panneaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Alain Boucher, d'autoriser la participation financière et humaine pour l'achat et l'installation des panneaux promotionnels.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

**7.9 Réalisation d'une pochette promotionnelle pour les nouveaux arrivants**

**ATTENDU** qu'il serait moins coûteux de faire réaliser la pochette pour les nouveaux arrivants en même temps que les 3 000 pamphlets touristiques, car ceux-ci seront faits sur le même concept que les pamphlets;

**ATTENDU** que le coût de réalisation de 1000 pochettes, 4 couleurs process, est de 1 185 \$ pour l'impression plus la conception à 35 \$ de l'heure, pour un montant maximum de 2 700 \$ pour les deux projets;

**ATTENDU** que la Caisse Populaire a déjà signifié son intention de bonifier la participation financière déjà offerte lors de l'assemblée annuelle de celle-ci;

**ATTENDU** que la SADC pourrait également octroyer une aide financière pour la réalisation de cette pochette;

**ATTENDU** que la municipalité, lors des préparatifs budgétaires 2008, a prévu des sommes pour la réalisation de ce projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Bruno Castonguay, appuyé par Lucien Gendron, d'autoriser la réalisation et l'impression de 1000 pochettes pour les nouveaux arrivants, chez Publicom.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

**8. PROJET DE RÈGLEMENT**

**8.1 Avis de motion pour modifier le règlement numéro 270, relatif aux rejets dans les réseaux d'égout**

Margot Perreault donne avis de motion, qu'un projet de règlement, modifiant le règlement numéro 270 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout sera présenté, au cours d'une session ultérieure du conseil, en vue de son adoption.

**8.2 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la ressource**

Francis Plourde donne avis de motion, qu'un projet de règlement régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la ressource sera présenté, au cours d'une session ultérieure du conseil, en vue de son adoption.

**8.3 Avis de motion pour la constitution d'une réserve financière pour la vidange de l'étang aéré**

Bruno Castonguay donne avis de motion, qu'un projet de règlement pour constituer une réserve financière, pour la vidange de l'étang aéré sera présenté, au cours d'une session ultérieure du conseil, en vue de son adoption.

**8.4 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement augmentant le fonds de roulement**

Lucien Gendron donne avis de motion, qu'un projet de règlement pour augmenter le fonds de roulement sera présenté, au cours d'une session ultérieure du conseil, en vue de son adoption.

**8.5 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre l'installation d'enseignes dans les zones I, REC et V**

Alain Boucher donne avis de motion, qu'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre l'installation d'enseignes dans les zones I, REC et V sera présenté, au cours d'une session ultérieure du conseil, en vue de son adoption.

**9. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est ajouté.

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE**

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

**2008-05-0105**

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Bruno Castonguay, de lever la session à 21 h 15.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

Claudie Malouin, g.m.a.  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

Louis-Marie Bastille,  
Maire suppléant